

## LA CARTE DE TRANSPORT

- ▶ **Si votre enfant possède déjà une carte ATOUMOD<sup>(5)</sup>**, vous devez la conserver. L'abonnement sera chargé directement à distance par la Région. Votre enfant devra poser sa carte sur la borne à bord du car jusqu'à l'affichage du voyant vert (5 secondes pour activer l'abonnement). Pour le train, il faut impérativement se rendre au guichet d'une gare normale pour charger son abonnement sur sa carte.
- ▶ **Si votre enfant ne possède pas de carte ATOUMOD**, vous recevrez la carte de transport directement à votre domicile courant août.
- ▶ Avec sa carte de transport scolaire, votre enfant **a droit à un aller-retour par jour s'il est demi-pensionnaire ou un aller-retour par semaine s'il est interne.**

<sup>(5)</sup>Carte ATOUMOD délivrée par la Région Normandie ou par un autre réseau urbain normand

## AVANTAGES ET BONS PLANS

- ▶ **Bonus transport** : tous les élèves abonnés au transport scolaire peuvent bénéficier d'un aller-retour gratuit par week-end et d'un aller-retour par semaine pendant les petites vacances scolaires (hors vacances d'été) sur les lignes commerciales de leur département.
- ▶ **Pensez à télécharger gratuitement l'application Nomad Car Normandie** pour être informés de l'actualité du réseau Nomad Car (perturbations, retards, ajustements de circuits, bons plans...).



sur



ou



CRÉATION : AGENCE DBCOH / 03-2023 / CREDITS PHOTOS : ©ADOBE STOCK / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## CONTACT



- ☎ 02 22 55 00 10 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
- ✉ [nomad-car@normandie.fr](mailto:nomad-car@normandie.fr)
- 🌐 [nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr) [Car.nomad](https://www.facebook.com/Car.nomad)

# TRANSPORT SCOLAIRE

# | 2023-2024 |

INSCRIVEZ-VOUS DU 13 JUIN AU 31 JUILLET !



# NO MA D

RÉSEAU DE MOBILITÉ  
NORMAND



RÉGION  
NORMANDIE

# INSCRIPTIONS DU 13 JUIN AU 31 JUILLET 2023

## QUI BÉNÉFICIE DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Chaque enfant domicilié en Normandie et scolarisé de la maternelle à la terminale dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat.

Pour plus d'informations, consultez le règlement régional du transport scolaire sur [nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr).



## COMMENT ?

En ligne sur le site  
[nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr)



- **POUR UNE 1<sup>ÈRE</sup> INSCRIPTION :** créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez chaque enfant ensuite.

- **VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?**  
Connectez-vous pour renouveler l'inscription.



## VOTRE COMPTE SERA ÉGALEMENT UTILE POUR :

- suivre vos dossiers en cours et payer en ligne
- télécharger vos factures et un titre de transport provisoire
- demander un duplicata (10€)

# TARIFS ANNUELS<sup>(1)</sup>

65€  
/an

Pour les internes et les primaires<sup>(2)</sup> transportés en car (y compris les élèves en regroupement pédagogique intercommunal).

130€  
/an

Pour les demi-pensionnaires (collège/lycée/autre) transportés en car ou en train.

Majoration de 20€ pour toute inscription non justifiée<sup>(3)</sup> à partir du 1<sup>er</sup> août.

## LE TRANSPORT SCOLAIRE, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION NORMANDIE

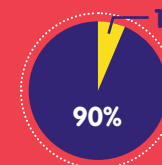
110 000<sup>(4)</sup>  
élèves sont  
transportés  
par la Région  
Normandie



COÛT RÉEL  
pour la Région  
Normandie

Plus de  
1 000€<sup>(4)</sup>  
par élève  
et par an

RÉPARTITION DU COÛT  
POUR UN ENFANT TRANSPORTÉ



■ Ensemble  
des familles  
■ Région  
Normandie

Participation des familles :  
moins d'1€ l'aller-retour par jour d'école

<sup>(1)</sup>Pour les élèves domiciliés en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires normands, sans accord entre les 2 Régions : 300€/ <sup>(2)</sup>De la maternelle au CM2 / <sup>(3)</sup>Motifs dérogatoires : acceptation tardive par l'établissement scolaire, déménagement, changement de situation après le 31 juillet... / <sup>(4)</sup>Sur la base du budget et des effectifs 2022-2023.

## DES AIDES POUR LES FAMILLES :

- un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500€/mois (sur justificatif)
- un paiement en 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)
- une mobilisation du fonds social régional pour les lycéens
- des aides versées par des communes ou communautés de communes pour couvrir partiellement ou totalement l'abonnement scolaire

